



ZONE URBAINE		ZONAGE		ZONE NON URBAINE, RESERVE A L'URBANISATION FUTURE		AUTRES	
UH1	Secteur à vocation dominante d'habitat (occupation du sol à optimiser)	1AUH2	Habitat dominant (urbain) sous conditions particulières et dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation	1AUX	Activités économiques (urbain) sous conditions particulières et dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation	Trame végétale	
UH1a	Secteur à vocation dominante d'habitat (occupation du sol à optimiser) relevant de l'aménagement collectif à court terme	1AUH3	Habitat dominant (urbain) sous conditions particulières et dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation	1AUX2	Activités économiques (urbain) sous conditions particulières et dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation	A titre indicatif : bâtiments d'exploitation agricole (à la date d'approbation du P.L.U.)	
UH1c	Secteur de centralité, forte densité et mixité des fonctions	1AUH4	Habitat dominant (urbain) sous conditions particulières et dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation	1AUX3	Activités économiques (urbain) sous conditions particulières et dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation	ELEMENTS, SITES et SECTEURS réglementés au titre de l'article L.151-19 du CU	
UH2	Secteur à vocation dominante d'habitat (occupation du sol à optimiser)	1AUH5	Habitat dominant (urbain) sous conditions particulières et dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation	1AUX4	Activités économiques (urbain) sous conditions particulières et dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation	Périmètres de bâti patrimonial	
UH3	Secteur à vocation dominante d'habitat (occupation du sol à optimiser)	1AUH6	Habitat dominant (urbain) sous conditions particulières et dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation	1AUX5	Activités économiques (urbain) sous conditions particulières et dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation	Constructions d'intérêt patrimonial	
UH3c	Secteur correspondant au cœur historique des hameaux	1AUE	Equipements publics et collectifs	1AUX6	Activités économiques (urbain) sous conditions particulières et dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation	Plages agréées d'intérêt paysager	
UH3m	Secteur à vocation dominante d'habitat mixte (occupation du sol à optimiser)	2AUX	Activités économiques	ELEMENTS réglementés au titre de l'article L.151-23 du CU			
UH3a	Secteur à vocation dominante d'habitat (occupation du sol à optimiser) relevant de l'aménagement collectif à court terme	ZONE AGRICOLE		Espaces naturels ou agricoles d'intérêt écologique			
UH4	Secteur d'habitat relevant de l'aménagement individuel	A	Zone Agricole	Zones humides			
UH4c	Secteur relevant de l'aménagement individuel correspondant au cœur historique des hameaux	Az	Secteur à réhabiliter en espace agricole	Pelouses sèches			
UH4nc	Secteur d'habitat dépourvu de possibilités d'aménagement collectif ou non collectif	ZONE NATURELLE		Corridors écologiques			
UH4p	Secteur d'habitat de faible densité	N	Zone naturelle protégée	ELEMENTS réglementés au titre de l'article L.151-38 du CU			
UH4pa	Secteur d'habitat de faible densité relevant de l'aménagement collectif à court terme	Ibtéraires de randonnée au PDIPR					
UH4pi	Secteur d'habitat de faible densité relevant de l'aménagement individuel	SECTEURS réglementés au titre de l'article R.123.33.0° du CU					
UE	Zone à vocation d'équipements publics et collectifs	Zone non aedificandi					
UE1	Secteur à vocation d'équipements publics et collectifs (urbain) sous conditions particulières et dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation	Bandes d'effet de la canalisation de gaz					
UE2	Domaine autoroutier						
UE3	Domaine ferroviaire						
LUX	Zone à vocation d'activités économiques						
LXC	Secteur à vocation dominante d'activités commerciales						

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE
BONNEVILLE

Plan Local d'Urbanisme
DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE
Plan des périmètres
PARTIE NORD

Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 2016 approuvant le P.L.U. de BONNEVILLE.

Le Maire,
Stéphane VALLI

PLAN N°3-2-b	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	N°1	N°1	N°1
Mise au point	N°2	N°2	N°2
	N°3	N°3	N°3

CONCEPTION: TERRITONIA, FOND CADASTRAL, MISE A JOUR DU BATI

B.E.DESSIN: L.C. DUPONT, Origine CADASTRE, Janvier 2015